vinetur

Les droits de douane américains ont réduit les exportations de vin italien de plus de 380 millions d’euros, selon la filière

La faiblesse du dollar a accentué les pertes dues aux droits de douane américains, exposant les producteurs italiens sur leur principal marché étranger

jeudi 26 novembre 2026



La filière viticole italienne a déjà perdu plus de 380 millions d’euros d’exportations vers les États-Unis depuis que les nouveaux droits de douane américains et la dépréciation du dollar ont commencé à peser sur les expéditions, selon l’Unione Italiana Vini, principale association professionnelle du secteur dans le pays.

Dans un communiqué publié le mercredi 25 novembre, l’association a indiqué que les pertes avaient été calculées par rapport aux niveaux d’exportation antérieurs à l’instauration des droits de douane. Elle a appelé la Commission européenne à empêcher toute nouvelle escalade du différend commercial, estimant que des droits supplémentaires accentueraient la pression sur un secteur déjà confronté à une demande en baisse aux États-Unis.

L’association a indiqué que les nouvelles mesures annoncées par l’administration américaine prévoyaient, dans le secteur des boissons, des exemptions pour le whiskey irlandais et le champagne produit en France. Les producteurs de vin italiens se retrouvent ainsi exposés, alors que le marché américain reste leur première destination à l’étranger.

Lamberto Frescobaldi, président de l’Unione Italiana Vini, a déclaré que les droits de douane s’étaient révélés préjudiciables à tous les acteurs, touchant les pays exportateurs, les distributeurs et les consommateurs américains. Selon lui, leur coût pour le vin italien est déjà lourd dès lors que l’on tient compte à la fois des droits de douane et de la faiblesse du dollar.

L’analyse de l’association, fondée sur les données de l’institut national de la statistique italien Istat, montre qu’entre avril et décembre 2025, les exportations de vin italien vers les États-Unis ont reculé de 237 millions d’euros par rapport à la même période en 2024. Cela représente une baisse de 16 % en valeur, tandis que les volumes ont diminué de 9,5 %.

Au cours des huit premiers mois de 2026, les ventes de vin italien sur le marché américain ont baissé de 145 millions d’euros supplémentaires par rapport à la même période en 2024, soit un recul de 11,6 % en valeur, selon l’association. Les volumes ont diminué de 6,4 %.

L’association professionnelle a relevé des signes de reprise partielle durant l’été. La valeur des expéditions a progressé de 9,7 % en juillet et de 21,3 % en août par rapport aux mêmes mois de 2025. Ces hausses n’ont toutefois pas suffi à compenser les pertes plus générales enregistrées depuis que les mesures tarifaires ont commencé à peser sur les échanges.

Frescobaldi a indiqué que les États-Unis représentaient 24 % des exportations totales de vin italien, ce qui en fait le premier marché de la filière. Cette exposition signifie que toute nouvelle barrière commerciale pourrait avoir des répercussions plus larges sur le secteur des boissons, des producteurs et exportateurs aux importateurs et aux circuits de vente au détail, tant une part importante du commerce viticole italien à l’international dépend de la demande américaine.

Il a également déclaré que la filière devait composer avec des pressions largement extérieures et appelé Bruxelles à réagir fermement. Même si les mesures américaines envisagées étaient jugées compatibles avec le prétendu « alignement de Turnberry », a-t-il ajouté, elles porteraient malgré tout un sérieux coup aux entreprises italiennes, qui font déjà face à un ralentissement structurel de la consommation de vin outre-Atlantique.